



# COMITÉ SYNDICAL

Lundi 30 NOVEMBRE 2020

Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité sauf :

- Le compte rendu de Mars 2020 : une abstention
- Délibération fixant les modalités d'organisation de conseil syndical à distance: une abstention
- Désignation des représentants du SDE07 au sein de la SEML Energie Rhône Vallée + Désignation du PDG et Fixation de sa rémunération conformément au Pacte d'associés : un vote contre



APPROBATION COMPTE RENDU  
DU COMITE SYNDICAL EN DATE DU  
02 MARS 2020

Comité Syndical - Lundi 30 NOVEMBRE 2020



# Actualités

Comité Syndical - Lundi 30 NOVEMBRE 2020

# ACTUALITES

## 1- Les délégations aux Vice-Présidents

**René SABATIER**

Travaux Electrification Rurale-Urbanisme

**Jacques GENEST**

Concessions

**Jean Paul BULINGE**

Ressources Humaines

**Jean LEYNAUD**

Finances, Administration Générale

**Michel VALLA**

Relations extérieures, collectivités,  
institutions et structures partenaires

**Olivier AMRANE**

Grands Projets et Innovations

**Antoinette SCHERER**

Solidarité – Précarité Energétique

**Max CHAZE**

Transition Energétique

**Max BOUSCHON**

Communication

## 2- Les arrêtés du Président pris lors du confinement 1

### 8 arrêtés pris durant la période portant sur les sujets suivants :

- Lignes de trésorerie La Banque Postale 1M€ + Caisse d'Épargne 2M€
- Désignation des référents COVID 19 au sein du SDE07
- Compétence Eclairage Public :
  - Schéma Directeur de Mauves
  - Schéma Directeur du Teil + prise en charge partiel du remplacement des ballons fluos à titre exceptionnel
  
- Lancement consultation marché maîtrise d'œuvre chaufferie Lamastre
- AMI Station GNC Le Pouzin
- Attribution de subventions
  - Telecom 8 000€
  - CEE 160 000€
- Autorisation de Travaux sous Maîtrise d'Ouvrage Temporaire :  
EP = 30 000€ + FT = 130 000€

# ACTUALITES

## 3- Confinement 2 : La Loi du 14 novembre 2020

Mesure	Collectivités concernées	Période couverte
Assouplissement des conditions de quorum et possibilité de confier deux pouvoirs à un conseiller ( <a href="#">Art.6, IV</a> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organes délibérants des CT</li> <li>• Organes délibérants des établissements publics :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- EPCI à FP, syndicats intercommunaux, mixtes fermés et ouverts restreints</li> <li>- Régies personnalisées</li> <li>- SMO élargis en tant qu'établissements publics</li> </ul> </li> <li>• Commissions permanentes des conseils départementaux et régionaux</li> <li>• Bureaux des EPCI à FP</li> </ul>	16 novembre 2020 – 16 février 2021
Réunion de l'organe délibération par téléconférence ou audioconférence ( <a href="#">Art.6, V</a> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organes délibérants des CT</li> <li>• Organes délibérants des groupements de CT                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- EPCI à FP, syndicats intercommunaux, mixtes fermés et ouverts restreints</li> <li>- Mais exclusion des SMO élargis et des régies personnalisées (ne sont pas des groupements de CT)</li> </ul> </li> <li>• Commissions permanentes des conseils départementaux et régionaux</li> <li>• Bureaux des EPCI à FP</li> </ul>	31 octobre 2020 – 16 février 2021
Réunion de l'organe délibérant en tous lieux sur décision du maire ou du président ( <a href="#">Art.6, I</a> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CT</li> <li>• Groupements de CT : EPCI à FP, syndicats intercommunaux, mixtes fermés et ouverts restreints</li> </ul>	16 novembre 2020 – 16 février 2021
Réunion de l'organe délibérant sans public (ou avec un public limité) ( <a href="#">Art.6, II</a> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CT</li> <li>• Groupements de CT : EPCI à FP, syndicats intercommunaux, mixtes fermés et ouverts restreints</li> </ul>	16 novembre 2020 – 16 février 2021



# FINANCES

Comité Syndical – Lundi 30 NOVEMBRE 2020

# FINANCES



## DM 2

---

## DECISION MODIFICATIVE N°2

NOVEMBRE

SECTION	DEPENSES	RECETTES
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
6615 INTERETS OUVERTURE CREDITS	30 000,00 €	
60612 ENERGIE ELECTRICITE	367 499,00 €	
66112 INTERETS COURUS NON ECHUS	1 000,00 €	
6811 DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	41 068,86 €	
7088 PRODUIT REFACTURATION ELECTRICITE		218 386,00
757 REDEVANCES		221 181,86 €
<b>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT</b>	<b>439 567,86 €</b>	<b>439 567,86 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
020-Dépenses imprévues	659 087,62 €	
217538 EP TRANSFERT	41 068,86 €	
1321 PARTICIPATIONS FACE ENEDIS	75 287,71 €	
1321 PARTICIPATIONS FACE ENEDIS		75 287,71
1328 PARTICIPATIONS PARTICULERS		1 265,55
4582 MOT		657 822,07 €
4581 MOT EP NOUVELLES	1 055 000,00 €	
4582 MOT EP NOUVELLES		1 055 000,00 €
28031 AMORTISSEMENT FRAIS D ETUDES		14 615,09 €
2817538 AMORTISSEMENT RESEAU EP (transfert)		21 900,41 €
28183 AMORTISSEMENT MATERIEL DE BUREAU		4 553,36 €
<b>TOTAL SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>1 830 444,19 €</b>	<b>1 830 444,19 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 270 012,05 €</b>	<b>2 270 012,05 €</b>

# FINANCES



## CONSOMMATION CREDITS BUDGETAIRES 2021

---

# CONSOMMATION CREDITS BUDGETAIRES 2021



## EXERCICE 2021- AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Il est rappelé au Comité Syndical que pour permettre la poursuite normale des opérations et compte tenu de la date du vote du Budget Primitif prochain, il conviendrait, comme à l'accoutumée, **d'autoriser le président à engager les dépenses d'investissement nécessaires**, sur la base des dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales qui stipule notamment :

« Jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité, peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. »

Cette décision vaudrait la totalité des crédits d'investissement ouvert (BP + DM) de l'exercice 2021, cf tableau détaillé joint par chapitre.



# RESSOURCES HUMAINES

Comité Syndical - Lundi 30 NOVEMBRE 2020



## LA MISE EN PLACE DU TÉLÉTRAVAIL AU SDE07

*« Le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux où il est affecté sont réalisées hors de ces locaux en utilisant les technologies de l'information et de la communication ».*

*(article 2 du décret n° 2016-151 du 11 février 2016 , modifié par le décret n° 2020-524 du 5 mai 2020 )*

Comité syndical du 30 novembre 2020

## Le contexte

### ☐ 2012 : introduction du télétravail dans la fonction publique

➔ *Le télétravail est quasiment inexistant à l'époque : 0,4% des salariés de l'Etat ou des collectivités territoriales*

### ☐ 2016 : définition du cadre juridique du télétravail dans la fonction publique

➔ *Le télétravail se développe : 6,4% de télétravailleurs dans la FPE, 1,2% dans la FPT en 2017*

### ☐ 2019/2020 : introduction d'une plus grande flexibilité

➔ *Actuellement, 40% de télétravailleurs dans la FPE, pas de données analytiques dans la FPT mais on estime qu'1 agent sur 3 est en télétravail*

## Les enjeux

- ❑ **Cet essor du télétravail est dû à la situation sanitaire**
- ❑ **Mais dans le même temps, véritable mouvement de pérennisation du télétravail influencé par de différents facteurs :**
  - ➔ *opportunité de modernisation des méthodes de travail*
  - ➔ *meilleure articulation vie professionnelle / vie privée*
  - ➔ *démarche de développement durable (limitation des déplacements et des risques d'accident de trajet, réduction des gaz à effets de serre)*
- ❑ **Ces enjeux ont prévalu à la démarche de mise en place du télétravail au sein du SDE07**

## Les étapes de la mise en place du télétravail

- 1) Travaux préparatoires** ➔ *définition des modalités d'application du télétravail et élaboration d'une charte visant à donner un cadre formel à l'exercice du télétravail et à clarifier les droits et devoirs des agents*
- 2) Prise en compte des risques professionnels propres** ➔ *mise à jour du document unique de prévention des risques professionnels*
- 3) Avis du CT** ➔ *saisine du CT en vue de sa réunion du 10/12/2020*
- 4) Délibération** ➔ *soumise à l'adoption sous réserves de l'avis du CT*
- 5) Information des agents** ➔ *diffusion de la charte, contenant par ailleurs en annexe tous les modèles utiles (formulaire de demande...)*
- 6) Mise en œuvre et suivi** ➔ *phase expérimentale d'un an avant d'envisager, à l'issue, la pérennisation du dispositif*

## Les modalités d'application

### Les bénéficiaires

- ✓ Le télétravail est ouvert à tous les agents, fonctionnaires ou contractuels, suivant la nature des fonctions exercées
- ✓ Distinction activités éligibles/non éligibles

### Le lieu d'exercice

- ✓ Au domicile de l'agent
- ✓ L'agent doit y disposer d'un espace de travail ergonomique, d'une installation électrique conforme, d'un accès internet et d'une ligne téléphonique fixe ou mobile ➔ une attestation sur l'honneur et un justificatif d'assurance multirisque habitation doivent être joints à la demande

## Les modalités d'application

### La quotité ouverte au télétravail

- ✓ 1 journée maximum par semaine (journée complète)
- ✓ Recours régulier ou ponctuel au télétravail ; dans ce dernier cas (état de santé, handicap ou grossesse de l'agent, situation sanitaire, météo...), possibilité de déroger à la quotité d'1 journée
- ✓ Jour flottant (=non fixe, la journée de télétravail est planifiée par l'agent en concertation avec son chef de service)

### La procédure d'autorisation

- ✓ Demande écrite de l'agent
- ✓ Avis du chef de service (compatibilité avec les activités, intérêt du service, autonomie de l'agent, capacité d'organisation...)
- ✓ Décision par l'autorité territoriale (délai : 1 mois) / refus à motiver
- ✓ Réversibilité à l'initiative de l'agent ou de la collectivité

## Les modalités d'application

### Les outils

- ✓ L'agent est autorisé à utiliser son équipement informatique personnel
- ✓ Pas de prime d'installation, pas de prise en charge des frais annexes (internet, électricité)
- ✓ Aide pour l'installation des outils de travail à distance, assistance informatique et accompagnement sur les nouvelles méthodes de travail

### Les conditions d'exercice du télétravail

- ✓ Mêmes horaires que ceux réalisés habituellement sur site
- ✓ Télétravail dans un environnement propice à la concentration
- ✓ Pas d'activités personnelles et/ou familiales dans les créneaux horaires de télétravail
- ✓ L'agent doit être disponible et joignable, par son chef de service ou tout interlocuteur professionnel

## Les modalités d'application

### Les droits et obligations des agents en télétravail

- ✓ Mêmes droits que les agents en poste sur site (déroulement de carrière, formation, congés, avantages sociaux...)
- ✓ Mêmes obligations que tout autre agent
- ✓ Les règles à respecter sont celles en vigueur dans la collectivité, notamment les règles relatives à la confidentialité des données

### Le suivi

- ✓ Confiance mutuelle, temps d'échanges réguliers entre le chef de service et l'agent en télétravail
- ✓ Management par objectifs, contrôle par les résultats et le respect des délais convenus
- ✓ Attention du chef de service sur : risque d'isolement, difficultés de gestion du temps, articulation vie professionnelle/vie privée...



# CONCESSIONS

Comité Syndical - Lundi 30 NOVEMBRE 2020



# DEGATS NEIGE DU 14 NOVEMBRE 2019

# DEGATS NEIGE DU 14 NOVEMBRE 2019



En novembre 2019, un évènement climatique majeur a affecté le réseau de distribution d'électricité de l'Ardèche :

Particularité de l'évènement, neige collante avec un poids pouvant aller jusqu'à 8 kg au ml

**94 687 clients coupés**

**124 558 127 minutes de NiTi**

(nombre de clients coupés multiplié par la durée de coupure)

**140 communes impactés**

**75 % du critère B**

Cet évènement climatique majeur a mis en lumière certaines faiblesses dans la gestion de crise d'Enedis face à un tel évènement et en particulier une certaine opacité dans laquelle Enedis a fonctionné lors de cette gestion de crise. Le SDE 07 n'a pas reçu d'information concrète sur le déroulement de l'incident et des réalimentations.

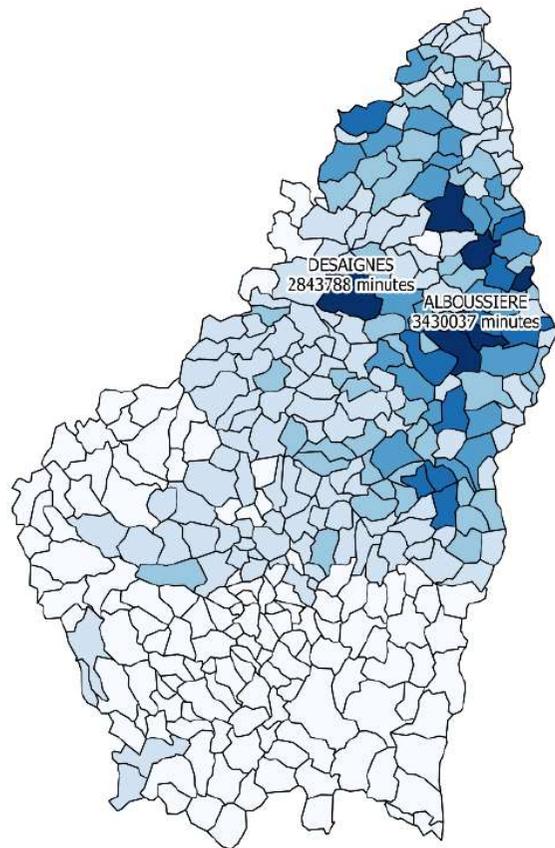
Le SDE 07 a donc réalisé un audit ciblé pour :

- D'une part décrire la chronologie des incidents dus à cet évènement climatique, de détailler l'impact des dégâts et enfin de décrire l'organisation mise en place par le concessionnaire pour gérer cette crise;
- D'autre part d'analyser la fiabilité de collecte des incidents HTA en période de crise.

# DEGATS NEIGE DU 14 NOVEMBRE 2019



## NiTi par commune des incidents HTA sur la période du 14 au 15 novembre

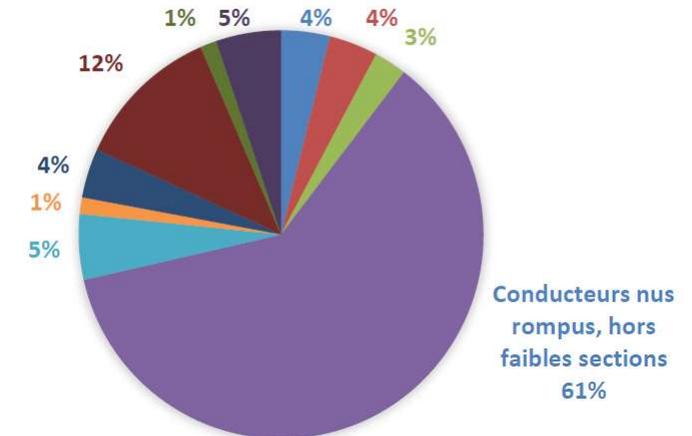


### Légende

NiTi des incidents HTA par commune du 14 au 15 novembre

- Aucun NiTi
- Moins de 500 000 minutes
- Entre 500 000 et 1 000 000 minutes
- Entre 1 000 000 et 1 750 000 minutes
- Entre 1 750 000 et 2 500 000 minutes
- Plus de 2 500 000 minutes

## Type de sièges des incidents HTA du 14 au 15 novembre



- Armement
- Attaché
- Conducteurs nus rompus, faible section
- Conducteurs nus rompus, hors faibles sections
- Contact entre conducteurs
- Interrupteur manuel : IACM, ISP
- Pas de dégât : éliminé avec manoeuvres d'OMT
- Pas de dégât : éliminé avec manoeuvres manuelles
- Remontée aéro-souterraine HTA - Extrémités (EUEP,...)
- Support béton

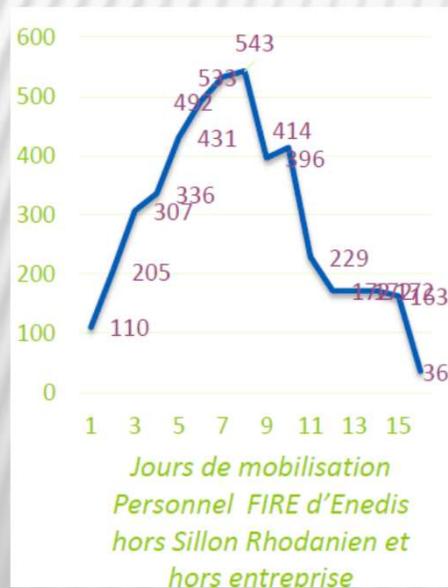
# DEGATS NEIGE DU 14 NOVEMBRE 2019



## Moyens mis en place par Enedis :

### Moyen humain

- Plan ADEL en liaison avec les cellules COREG
- La direction régionale Sillon Rhodanien a mobilisé en moyenne 600 de ses agents pendant 15 jours
- Appel à la FIRE



### Moyen matériel

- Mobilisation de 50 groupes électrogènes de fortes puissances
- Mobilisation de 41 camions de l'armée d'une capacité de 5 000 à 7 000 litres de fioul pour réalimenter les groupes électrogènes
- Test de localisation de défaut grâce à Linky
- Moyens de communication spécifiques
- Envoi de SMS aux clients
- Mise en place d'un numéro spécifique à la crise

### Moyen financier

- Les différents épisodes climatiques ont généré des charges spécifiques à cet exercice sur la concession. Elles seraient évalué à 1 433 k€ en 2019
- Coût de mobilisation FIRE évalué à 9 M€.
- Mise en place d'un numéro spécifique à la crise
- Coût d'indemnisation des clients estimé à 18 M€ sur Drôme Ardèche

# DEGATS NEIGE DU 14 NOVEMBRE 2019



Le retour d'expérience de cette a montré les principaux points suivants:

- Des données météo imparfaites pour pré-mobiliser les ressources. Des études sont en cours avec Météo France pour affiner les modèles de prévisions;
- Un réseau télécom trop sensible et vulnérable en cas d'aléas climatiques majeurs empêchant la communication avec les organes de manœuvre télécommandés. Des discussions sont en cours avec ORANGE et les services de l'état pour réserver des bandes privatives;
- Des difficultés dans la coordination de la gestion des groupes électrogènes. Des études sont en cours pour créer une FIRE spécifique aux Groupes électrogènes.
- **Accroître la fluidité de la communication avec les usagers, les services de l'Etat et surtout le manque de communication avec le SDE07**

# DEGATS NEIGE DU 14 NOVEMBRE 2019



## Et la suite ...

Le projet « Reconstruction Neige 2019 », c'est 650 kilomètres de réseau électrique à reconstruire, dont 1/5<sup>e</sup> en aérien et 4/5<sup>e</sup> à enfouir. D'ores et déjà, sont programmés en 2021 et 2022, plus de 130 kilomètres de réseau moyenne tension à reconstruire dans le Drôme, et plus de 60 kilomètres en Ardèche.

Enedis a annoncé dans la presse un projet de reconstruction qui s'élèverait à 65 millions d'euros, dont la majeure partie est consacrée à Drôme Ardèche.

A ce jour, il n'a pas eu de concertation avec le SDE07 pour ce programme.



# CRAC ENEDIS-EDF 2019

---

## **QU'EST-CE QUE LE CRAC ? Le Compte-Rendu annuel d'Activités de concession (CRAC)**

### **un document de référence**

Remis avant le 30 juin de chaque année, le CRAC est un document contractuel et public.

Chaque année, le concessionnaire transmet à chacune des collectivités concédantes un compte rendu d'activité de concession (CRAC).

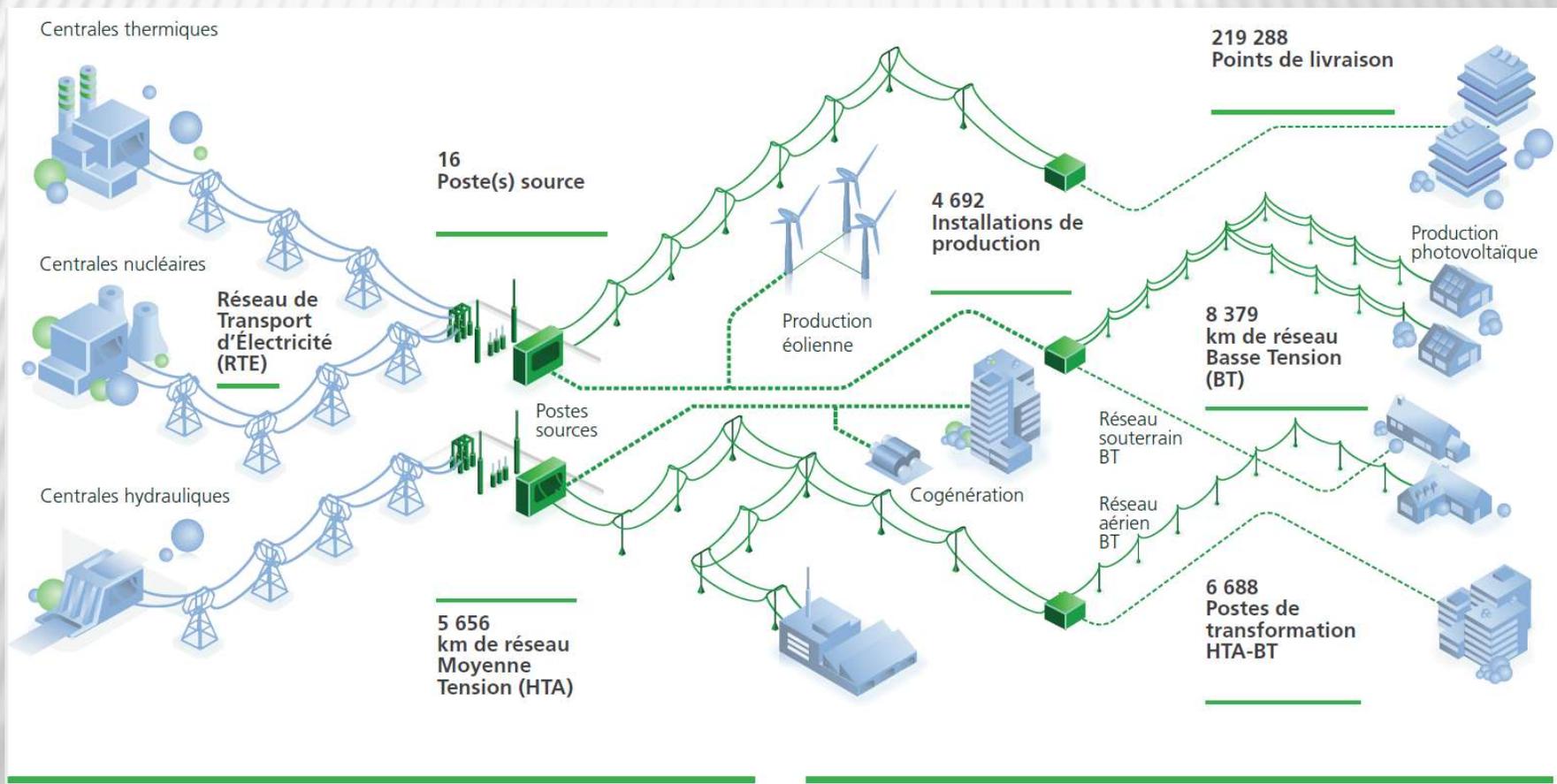
Ce document synthétise une année de travail au service de la concession.

---

Une refonte du CRAC a été effectuée en 2011 au bénéfice des autorités concédantes. Plus attractive et plus lisible, cette nouvelle version présente également :

- les principales dépenses d'investissement,**
- la liste détaillée des travaux réalisés sur le territoire de chaque concession.**

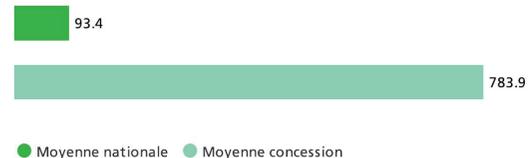
## Réseau de distribution publique d'électricité : les chiffres clés



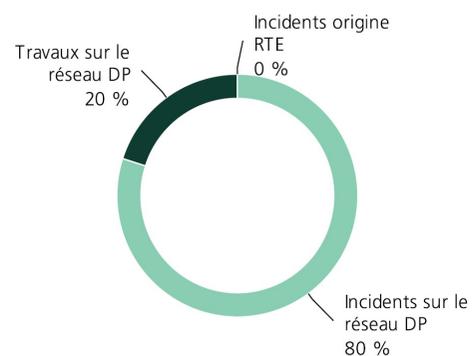
## Les valeurs clés de la concession

### LA QUALITÉ DE DESSERTE CRITÈRE B HORS RTE (EN MIN)

Durée moyenne de coupure des clients BT, hors incidents RTE (en min)

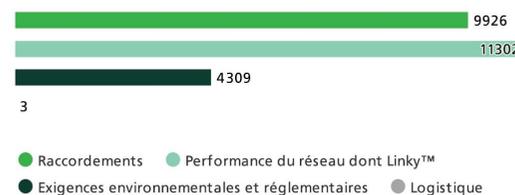


### Répartition de la durée des coupures par origine (hors incidents exceptionnels)



### LES INVESTISSEMENTS ET LE PATRIMOINE

Investissements Enedis sur la concession (k€)



### LES RACCORDEMENTS À LA CONCESSION

Répartition des raccordements d'installations de production neuves réalisés



Répartition des raccordements d'installations de consommation neuves réalisés



### Total des clients (Concession)

	2018	2019	Variation (en %)
Nombre de clients	217 472	219 288	0,8%
Énergie acheminée (en kWh)	1 935 630 042	1 914 429 169	-1,1%
Recettes d'acheminement (en €)	75 142 617	75 888 668	1,0%

## Les ouvrages de la concession

### Réseau HTA (en m) (Concession)

	2018	2019	Variation (en %)
Réseau souterrain	2 379 584	<b>2 484 875</b>	<b>4,4%</b>
Réseau torsadé	45 126	<b>45 532</b>	<b>0,9%</b>
Réseau aérien nu	3 179 432	<b>3 125 529</b>	<b>-1,7%</b>
Réseau total aérien	3 224 558	<b>3 171 061</b>	<b>-1,7%</b>
Total réseau HTA	5 604 142	<b>5 655 935</b>	<b>0,9%</b>
Taux d'enfouissement HTA	42,5%	<b>43,9%</b>	<b>3,5%</b>

### Postes HTA-BT (en nb) (Concession)

	2018	2019	Variation (en %)
Postes situés dans une commune rurale*	4 033	<b>4 081</b>	<b>1,2%</b>
Postes situés dans une commune urbaine*	2 589	<b>2 607</b>	<b>0,7%</b>
Total postes HTA-BT	6 622	<b>6 688</b>	<b>1,0%</b>
<i>Dont postes sur poteau</i>	2 954	<b>2 918</b>	<b>-1,2%</b>
<i>Dont postes cabines hautes</i>	352	<b>342</b>	<b>-2,8%</b>
<i>Dont postes cabines basses</i>	522	<b>522</b>	<b>0,0%</b>
<i>Dont autres postes</i>	2 794	<b>2 906</b>	<b>4,0%</b>

### Réseau BT (en m) (Concession)

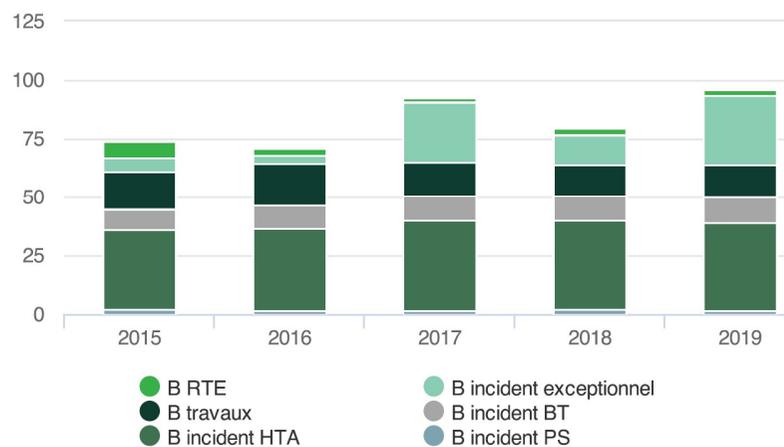
	2018	2019	Variation (en %)
Réseau souterrain	2 145 056	<b>2 214 668</b>	<b>3,2%</b>
Réseau torsadé	5 951 343	<b>5 955 408</b>	<b>0,1%</b>
Réseau aérien nu	223 507	<b>208 720</b>	<b>-6,6%</b>
<i>Dont fils nus de faibles sections</i>	151 206	<b>140 274</b>	<b>-7,2%</b>
Réseau total aérien	6 174 850	<b>6 164 128</b>	<b>-0,2%</b>
Total réseau BT	8 319 906	<b>8 378 796</b>	<b>0,7%</b>
Taux d'enfouissement BT	25,8%	<b>26,4%</b>	<b>2,5%</b>

## LA QUALITE

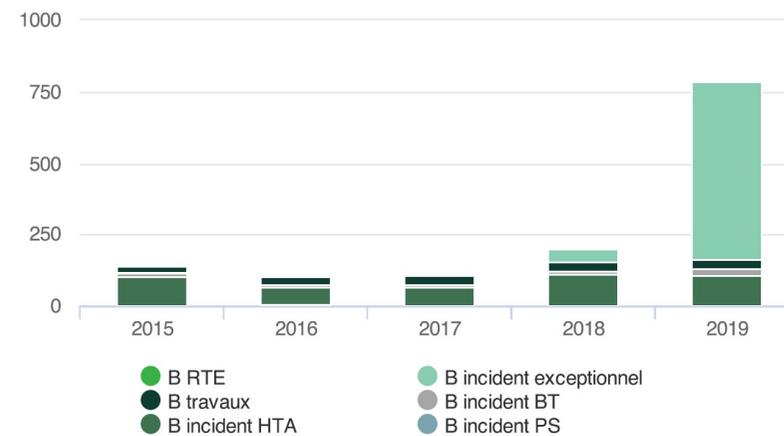


## La qualité : Evolution du Critère B

Évolution du critère B national au cours des 5 dernières années (en min)



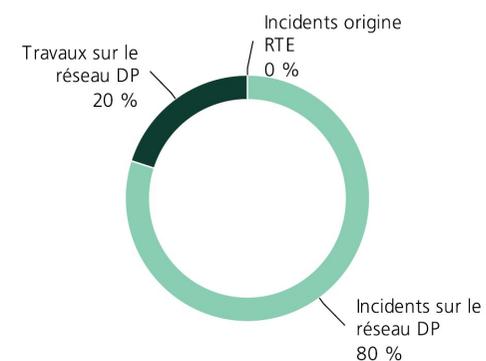
Évolution du critère B au cours des 5 dernières années (en min)



## La Qualité

Durée moyenne annuelle de coupure ( <i>en min</i> ) (Concession)			
	2018	2019	Variation ( <i>en %</i> )
Toutes causes confondues (critère B Concession) <sup>(1)</sup>	200,4	<b>783,9</b>	<b>291%</b>
Toutes causes confondues hors incidents exceptionnels (critère B HIX) <sup>(2)</sup>	151,7	<b>163,5</b>	<b>8%</b>
<i>Dont origine RTE (incident sur le réseau de transport)</i>	0,0	<b>0,0</b>	-
<i>Dont incident sur le réseau de distribution publique</i>	122,8	<b>130,8</b>	<b>7%</b>
<i>Dont incident poste source</i>	0,6	<b>2,1</b>	<b>248%</b>
<i>Dont incident réseau HTA</i>	109,1	<b>104,0</b>	<b>-5%</b>
<i>Dont incident réseau BT</i>	13,1	<b>24,7</b>	<b>88%</b>
<i>Dont travaux sur le réseau de distribution publique</i>	29,0	<b>32,8</b>	<b>13%</b>
<i>Dont travaux sur le réseau HTA</i>	23,3	<b>26,9</b>	<b>15%</b>
<i>Dont travaux sur le réseau BT</i>	5,7	<b>5,9</b>	<b>4%</b>

Répartition de la durée des coupures par origine (hors incidents exceptionnels)



## La Qualité

### Les perturbations liées à des incidents sur le réseau

#### Coupures liées à des incidents (Concession)

	2018	2019	Variation (en %)
Nombre d'incidents HTA pour 100 km de réseau	5,5	6,8	23,5%
<i>Dont réseau aérien</i>	3,5	4,7	34,8%
<i>Dont réseau souterrain</i>	0,7	0,8	17,8%
Nombre d'incidents BT pour 100 km de réseau	7,5	8,4	12,7%
<i>Dont réseau aérien</i>	2,8	5,3	88,3%
<i>Dont réseau souterrain</i>	0,6	0,4	-30,9%
Nombre de coupures sur incident réseau	1 810	2 153	19,0%
<i>Longues (&gt; à 3 min)</i>	930	1 090	17,2%
<i>Brèves (de 1 s à 3 min)</i>	880	1 063	20,8%

#### Coupures pour travaux (Concession)

	2018	2019	Variation (en %)
Nombre de coupures pour travaux	877	859	-2,1%
<i>Nombre sur réseau BT</i>	365	283	-22,5%
<i>Nombre sur réseau HTA</i>	512	576	12,5%
Temps moyen	29	33	12,0%

#### Départs alimentant la concession (Concession)

	2018	2019
Longueur moyenne des 10 % des départs les plus longs (km)	80	79
Nombre moyen d'OMT* par départ HTA aérien	1	2

\* Organe de manœuvre télécommandé.

#### ELAGAGE REALISE SUR LES RESEAUX HTA ET BT (CONCESSION)

	HTA	BT	TOTAL 2019
Longueur de réseau traité (en km)	498	79	576
Montants consacrés à ces travaux (en k€)	2 221	400	2 621

## La Qualité

### LE NOMBRE DE CLIENTS AFFECTÉS PAR CES PERTURBATIONS

Nombre de clients BT (Concession)			
	2018	2019	Variation (en %)
Affectés par plus de 6 coupures longues (> à 3 min), toutes causes confondues	5 494	4 841	-11,9%
Coupés pendant plus de 5 heures consécutives*, toutes causes confondues	34 157	84 104	146,2%

\* Depuis 2018, Enedis prend en compte l'indicateur fixé par le TURPE 5, soit le nombre de clients coupés pendant plus de 5 heures consécutives toutes causes confondues.

Clients BT mal alimentés (Concession)			
	2018	2019	Variation (en %)
Nombre de clients BT dont la tension d'alimentation est inférieure au seuil minimal de tension admissible	2 613	2 953	13,0%
Taux de clients mal alimentés (CMA) sur le territoire de la concession (en %)	1,2%	1,4%	12,4%

## LES RACCORDEMENTS



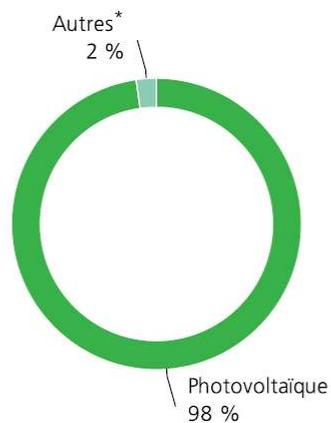
## Les raccordements

<b>Nombre de raccordements neufs réalisés (Concession)</b>			
	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>Variation (en %)</b>
En BT et de puissance ≤ à 36 kVA	1 985	<b>1 870</b>	<b>-5,8%</b>
<i>Dont raccordements BT individuels sans adaptation de réseau</i>	1 637	<b>1 534</b>	<b>-6,3%</b>
<i>Dont raccordements BT collectifs sans adaptation de réseau</i>	9	<b>13</b>	<b>44,4%</b>
<i>Dont raccordements BT individuels et collectifs avec adaptation de réseau</i>	339	<b>323</b>	<b>-4,7%</b>
En BT et de puissance comprise entre 36 et 250 kVA	69	<b>61</b>	<b>-11,6%</b>
En HTA	4	<b>8</b>	<b>100,0%</b>
Nombre total des raccordements neufs réalisés	2 058	<b>1 939</b>	<b>-5,8%</b>

## Les répartitions des producteurs

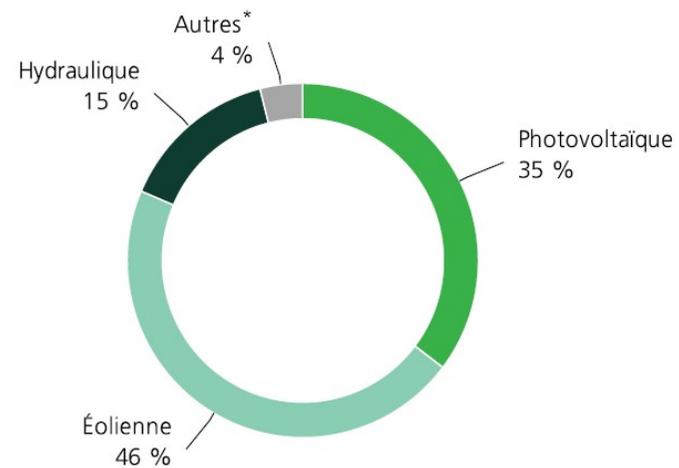
### LES PRODUCTEURS SUR LA CONCESSION

#### Répartition du nombre de producteurs



\* Producteurs d'énergie d'origine éolienne, hydraulique, cogénération, biomasse.

#### Répartition de la puissance des producteurs



\* Cogénération, biomasse...

## LES CLIENTS

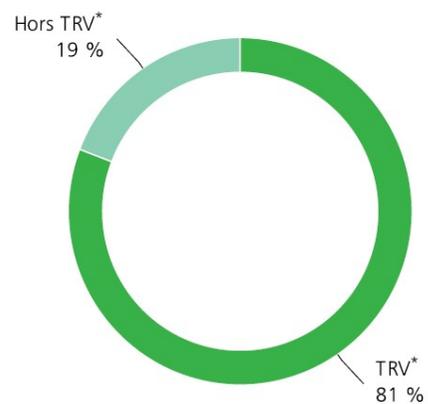


## Les Clients

### Total des clients (Concession)

	2018	2019	Variation (en %)
Nombre de clients	217 472	219 288	0,8%
Énergie acheminée (en kWh)	1 935 630 042	1 914 429 169	-1,1%
Recettes d'acheminement (en €)	75 142 617	75 888 668	1,0%

### Répartition du nombre de consommateurs



\* Tarifs réglementés de vente

## Les réclamations

### Réponse aux réclamations (Concession)

	2018 (%)	2019 (%)	2019 (Numérateur)	2019 (Dénominateur)
Taux de réponse sous 15 jours*	98,7%	97,1%	2 963	3 050

\* Cet indicateur prend en compte depuis 2017 les réclamations relatives au déploiement des compteurs Linky™.

### Répartition des réclamations par type (Concession)

	2018 (%)	2019 (%)	2019
Raccordements	6,4%	5,6%	171
Relève et facturation	40,4%	40,1%	1 223
Accueil	0,9%	0,4%	12
Interventions techniques	26,3%	24,8%	756
Qualité de la fourniture	25,9%	29,1%	888
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>3 050</b>

# LINKY



## Déploiement

### Compteurs Linky™ (Concession)

	<b>2019</b>
Taux de PDL* équipés d'un compteur Linky™	<b>30,4%</b>
Nombre de PDL* équipés d'un compteur Linky™	<b>65 844</b>
Nombre de communes concernées par le déploiement en masse	<b>119</b>
Nombre de PDL* ouverts à tous les services Linky™	<b>50 775</b>
Nombre de comptes clients ouverts**	<b>3 184</b>
Nombre de demandes de création de compte client en attente d'activation par le client***	<b>1 705</b>

\* PDL : Point de livraison.

\*\* Nombre de comptes clients ouverts dans l'année par les clients C5 (résidentiels et professionnels) pour accéder à leurs données de consommation.

\*\*\* Demandes enregistrées, ayant entraîné l'envoi du mot de passe provisoire et n'ayant pas encore fait l'objet d'une ouverture de compte.

## LES INVESTISSEMENTS



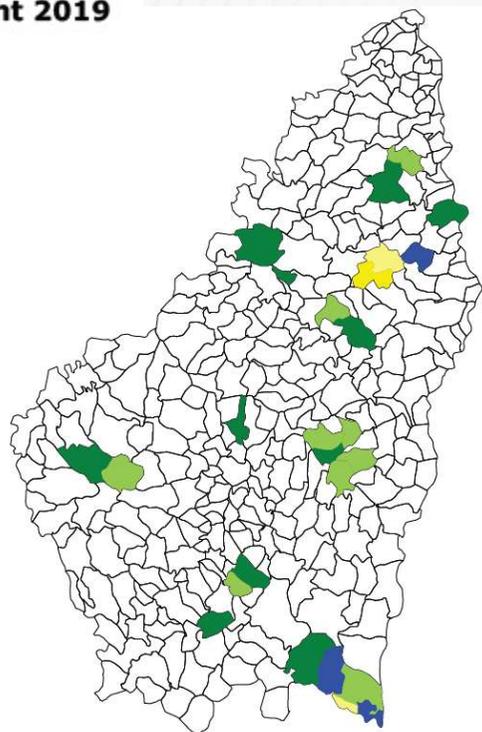
Compte-rendu d'activité 2018 – 14/06/2019

• SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE LA DRÔME

## Bilan des investissements Délibérés HTA 2019

### Investissement 2019

SDE 07



Finalité CRAC	Finalité délibérée	2019 Réalisé (k€)
<i>Fiabilité réseaux &amp; postes</i>	Automatisation, Continuité d'alimentation	290
<i>Fiabilité réseaux &amp; postes</i>	Renouvellement aérien	459
<i>Fiabilité réseaux &amp; postes</i>	Renouvellement souterrain	154
<i>Prolongation de la Durée de Vie des Réseaux</i>		268
<i>Résilience Réseaux et Postes</i>		4568
<i>Renforcement</i>		359
<b>TOTAL</b>		<b>6 098</b>

Les investissements dédiés à la performance et la modernisation du réseau HTA s'élève à 6098k€.

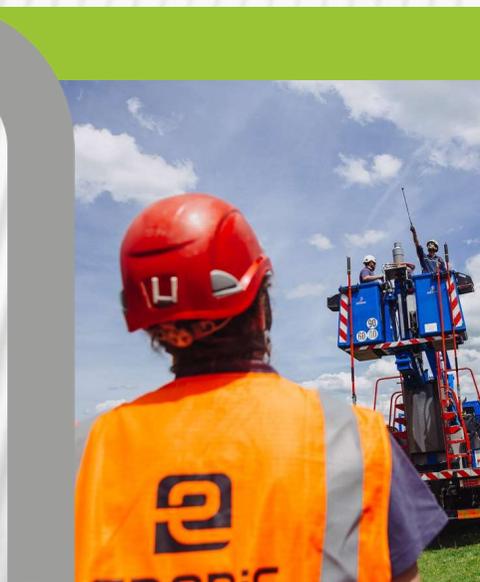
Parmi les 14 chantiers HTA les plus significatifs en termes de montants investis (100k€ et plus):

10 chantiers Résilience : St Remeze, Astet, St Victor, Silhac, Tournon, Freyssenet, St Agrève, Antraigues, Balazuc, St Alban Auriolles

2 chantiers Renforcement : Saint-Barthélemy-Grozon, St Sylvestre

2 chantiers Modernisation : Saint Just d'Ardèche, Bidon

## LES ELEMENTS COMPTABLES



## COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ 2019

### Produits d'exploitation détaillés (en k€) (Concession)

	Cf. Note	2018		2019
Chiffre d'affaires		81 067	<b>+5.15 M€</b>	86 211
<i>Recettes d'acheminement</i>	1	74 632	+4.4 M€	79 086
<i>Dont clients HTA</i>		10 452		10 414
<i>Dont clients BT ayant une puissance souscrite ≤ 36 kVA</i>		55 352		59 587
<i>Dont clients BT ayant une puissance souscrite &gt; 36 kVA</i>		8 781		8 915
<i>Dont autres</i>		46		170
<i>Recettes de raccordements et prestations</i>		4 930	+0.7 M€	5 661
<i>Dont raccordements</i>	2	3 881		4 698
<i>Dont prestations</i>	3	1 049		963
<i>Autres recettes</i>	4	1 505		1 464
Autres produits		15 778	<b>+1.8 M€</b>	17 607
<i>Production stockée et immobilisée</i>	5	11 276		10 875
<i>Reprises sur amortissements et provisions</i>	6	3 721		5 988
<i>Reprises sur amortissements</i>		138		512
<i>Dont reprises d'amortissements de financements du concédant</i>	<b>c</b>	51	+ 0.4 M€	426
<i>Dont autres types de reprises</i>		86		86
<i>Reprises sur provisions</i>		3 584		5 476
<i>Dont reprises de provisions pour renouvellement</i>	<b>b</b>	254	+ 0.77 M€	1 022
<i>Dont reprises d'autres catégories de provisions</i>		3 330	+1.1 M€	4 454
<i>Autres produits divers</i>	7	781		745
<b>Total des produits</b>		<b>96 845</b>	<b>+7 M€</b>	<b>103 819</b>

**1** Hausse des recettes d'acheminement du fait de l'effet TURPE 5 au 1<sup>er</sup> août 2019 (+3,04% en moyenne)

**2** Augmentation des recettes liée exclusivement au dynamisme des raccordements (CAPEX racco +0,3 M€)

### Inventaire ADELE des branchements

**a** Mise à jour de l'actif (VNC du patrimoine) de la concession

**b** Mise à jour du stock de PR suite à la modification de l'actif

**c** Recalcul du stock d'amortissement du financement du concédant

**3** Hausse liée au rattrapage de la contribution d'ENEDIS au FPE pour les années 2012-2018.

## COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ 2019

### Produits à répartir

	Montant affecté directement à la concession (k€)	Montant réparti* (k€)	Clé de répartition principale des montants répartis**	Valeur de la clé principale appliquée pour la répartition (en %)
Recettes d'acheminement	75 513	3 573	Au prorata du localisé	1,6%
Raccordements	4 698	0	Au prorata du nombre de clients	8,8%
Prestations	961	2	Au prorata du localisé	0,6%
Autres recettes	177	1 287	Au prorata du nombre de clients	8,8%
Production stockée et immobilisée	6 811	4 063	Au prorata du nombre de clients	8,8%
<i>Reprise sur amortissements et provisions</i>	1 447	4 541	Au prorata du nombre de clients	8,8%
<i>Dont reprises d'amortissements de financements du concédant</i>	426	0	Au prorata du nombre de clients	8,8%
<i>Dont autres types de reprises</i>	0	86	Au prorata du nombre de clients	8,8%
<i>Dont reprises de provisions pour renouvellement</i>	1 022	0	Au prorata du nombre de clients	8,8%
<i>Dont reprises d'autres catégories de provisions</i>	0	4 454	Au prorata du nombre de clients	8,8%
<i>Autres produits divers</i>	2	743	Au prorata du nombre de clients	8,8%

87 %

13 %

## COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ 2019

### Charges d'exploitation détaillées (en k€) (Concession)

	Cf. Note	2018	2019
Consommation de l'exercice en provenance des tiers		45 708	<b>+3.4 M€</b> 49 147
<i>Accès réseau amont</i>	8	19 640	19 738
<i>Achats d'énergie pour couvrir les pertes sur le réseau</i>	9	5 479	5 926
<i>Redevances de concession</i>	10	1 683	<b>+0.5 M€</b> 2 137
<i>Autres consommations externes</i>	11	18 906	21 347
<i>Matériel</i>		7 253	7 191
<i>Travaux</i>		3 603	<b>+1.0 M€</b> 4 634
<i>Informatique et télécommunications</i>		1 375	1 463
<i>Tertiaire et prestations</i>		3 225	3 458
<i>Bâtiments</i>		1 917	1 506
<i>Autres achats</i>		1 533	<b>+1.6 M€</b> 3 094
Impôts, taxes et versements assimilés		3 929	3 692
<i>Contribution au CAS FACÉ</i>	12	1 763	1 546
<i>Autres impôts et taxes</i>	13	2 167	2 146
Charges de personnel	14	22 081	<b>-0.9 M€</b> 21 200
Dotations d'exploitation		24 708	24 357
<i>Dotation aux amortissements DP</i>	15	15 835	15 447
<i>Dont amortissement des financements du concessionnaire</i>	<b>c</b>	9 527	10 322
<i>Dont amortissement des financements de l'autorité concédante et des tiers</i>		6 308	5 124
<i>Dont autres amortissements</i>		0	0
<i>Dotation aux provisions pour renouvellement</i>	<b>b</b>	1 121	1 267
<i>Autres dotations d'exploitation</i>	17	7 751	7 643
Autres charges	<b>a</b>	3 745	<b>+1.4 M€</b> 5 178
Charges centrales	19	5 313	5 833
<b>Total des charges</b>		<b>105 484</b>	<b>+3.9 M€</b> 109 407

**1** Augmentation de la redevance R2 du SDE07 +30%

**2** Travaux relatif à l'exploitation (maintenance corrective suite à tempête...)

**3** Hausse liée au rattrapage de la contribution d'Enedis au FPE pour les année 2012-2018 (+2,8 M€).

### Inventaire ADELE des branchements

- a** Mise à jour de l'actif (VNC du patrimoine) de la concession
- b** Mise à jour du stock de PR suite à la modification de l'actif
- c** Recalcul du stock d'amortissement du financement du concédant

**4** L'année 2019 comme 2018 a été particulièrement impactée par les événements climatique, qui ont impactés le montant des indemnités de coupure longues

## COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ 2019



Charges à répartir	Montant affecté directement à la concession (k€)	Montant réparti* (k€)	Clé de répartition principale des montants répartis**	Valeur de la clé principale appliquée pour la répartition (en %)
Accès réseau amont	0	19 738	Au prorata des consommations	7,8%
Achats d'énergie	0	5 926	Au prorata des consommations	7,8%
Relevances de concession	2 137	0	Non applicable	-
Matériel	3 383	3 808	Clé composite Matériel : Investissements / Longueur du réseau / Nb de clients	7,6%
Travaux	4 500	134	Au prorata du nombre de clients	8,8%
Informatique et télécommunications	0	1 463	Au prorata du nombre de clients	8,8%
Tertiaire et prestations	0	3 458	Au prorata du nombre de clients	8,8%
Bâtiments	0	1 506	Au prorata du nombre de clients	8,8%
Autres achats	141	2 953	Au prorata du nombre de clients	8,8%
Contribution au CAS-FACÉ	1 546	0	Modalités de calcul du montant des contributions des gestionnaires de réseau au CAS-FACÉ	6,5%
Autres impôts et taxes	969	1 177	Au prorata du nombre de clients	8,8%
Charges de personnel	3 216	17 984	Clé composite Charges de personnel : Investissements / Longueur du réseau / Nb de clients	12,3%
Dotation aux amortissements DIP	15 447	0	Au prorata du nombre de clients	8,8%
Dont amortissement des financements du concessionnaire	10 322	0	Au prorata du nombre de clients	8,8%
Dont amortissement des financements de l'autorité concédante et des tiers	5 124	0	Au prorata du nombre de clients	8,8%
Dont autres amortissements	0	0	Au prorata du nombre de clients	8,8%
Dotation aux provisions pour renouvellement	1 267	0	Au prorata du nombre de clients	8,8%
Autres dotations d'exploitation	0	7 643	Au prorata du nombre de clients	8,8%
Autres charges	1 635	3 543	Au prorata du nombre de clients	8,8%

\* Au niveau d'organisation immédiatement supérieur à la concession sur l'item considéré (la DR).

\*\* Pour les Autres impôts et taxes, plusieurs clés de répartition interviennent.

30% 70%



**Contribution à l'équilibre (en k€) (Concession)**

	<b>2018</b>	<b>2019</b>
Total des produits d'exploitation - total des charges d'exploitation (pour rappel)	-8 639	-5 589
Charge supplémentaire	0	<b>0</b>
Produit supplémentaire	15 399	<b>12 807</b>
<b>Total des produits - total des charges y compris contribution à l'équilibre (niveau moyen)</b>	<b>6 760</b>	<b>7 218</b>



**Montant de la part R1 (en €) (Concession)**

	2018	2019	Variation (en %)
Part R1	721 697	743 038	3,0%
<i>Dont part R1 versée au titre des années antérieures</i>	0	0	-

**Montant de la part R2 (en €) (Concession)**

	2018	2019	Variation (en %)
Part R2	960 981	1 394 214	45,1%
<i>Dont part R2 versée au titre des années antérieures</i>	0	10 994	-

**Montant de la PCT**

	2018	2019
PCT versée en €	610 062	1 339 358

**Département**

Montant (en k€)	5 452
-----------------	-------

**Montant de la participation (en €) (Concession)**

	2018	2019	Variation (en %)
Article 8 « Travaux environnement »	450 000	450 000	0,0%



**Provision pour renouvellement (en k€) (Concession)**

	<b>2018</b>	<b>2019</b>
Provision	58 765	<b>58 102</b>

Cette rubrique intègre également l'impact de la poursuite des opérations de fiabilisation de l'inventaire entamées en 2018. Le montant correspondant est affecté directement à la concession.



## Spécificités de l'années 2019

### Allongement de la durée de vie des OCB

- L'individualisation des ouvrages collectifs de branchement a conduit à réaliser des études de durée de vie sur ces ouvrages.
- Les études ont été finalisées en 2019 La meilleure estimation de la durée de vie des OCB et DI est de 60 ans
- Changement d'estimation dans les comptes d' Enedis la durée de vie des OCB, auparavant de 40 ans, a été allongée à 60 ans en date du 31 décembre 2019
- Ce changement d'estimation a entraîné des reprises de PR pour les biens devenant renouvelables après l'échéance du contrat suite à l'allongement de la durée de vie
- Pas d'impact sur les amortissements, l'allongement ayant été mis en œuvre fin 2019

# Présentation CRAC ENEDIS-EDF 2019

Le Président informe l'assemblée qu'ENEDIS et EDF ont présenté leur compte rendu annuel des concessionnaires 2019 à l'occasion d'une rencontre le 26 octobre 2020.

Le compte rendu d'activité 2019 d'ENEDIS et EDF détaille :

- Une synthèse de l'activité d'ENEDIS sur le territoire concédé (le développement et l'exploitation des réseaux de distribution publique, la proximité avec les clients, l'ancrage territorial et les actions au service de l'environnement, les éléments financiers de la concession).
- Une synthèse de l'activité d'EDF pour la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente sur le territoire concédé (les évolutions législatives et réglementaires, les clients aux tarifs réglementés de vente, la relation clientèle, la solidarité).
- Les indicateurs de suivi de l'activité des concessionnaires (le réseau et la qualité de desserte, les clients, les produits et les charges d'exploitation liés à l'activité d'ENEDIS, les données patrimoniales, les flux financiers de la concession).

Aussi, il est proposé de prendre acte de la communication du compte rendu d'activité 2019 d'ENEDIS et EDF.



# CRAC GRDF 2019

---



# Compte-Rendu d'Activité de Concession 2019



du contrat regroupé du SDE07 (41 communes)



# Les missions de GRDF

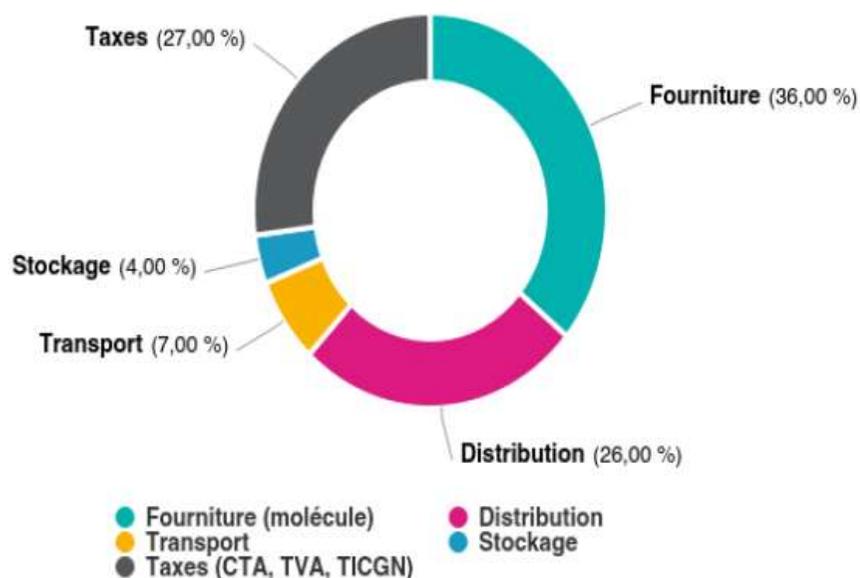


Dans un système concessif, le concessionnaire GRDF :

- est le principal investisseur
- exploite les ouvrages à ses risques et périls

# Facture type d'un client résidentiel

## Facture type d'un client résidentiel



La facture de gaz naturel est envoyée par le fournisseur à son client. Voici un exemple de facture sur la vente de gaz naturel au tarif réglementé, en moyenne sur l'année 2019 (source : site Internet CRE).



### Bois granulés en vrac

Prix complet de 100 kWh PCI (livraison Vrac de 5 tonnes à 50 km). Source : CEBB/Propellet

### Gaz naturel

Prix complet de 100 kWh PCI au tarif B1, 3 usages. Consommation annuelle de 23,26 MWh PCS.

### Fioul domestique

100 kWh PCI de FOD, au tarif C1 (livraison de 2000 à 5000 litres), PCI 11,8 kWh/litre.

### Propane

100 kWh PCI de propane en citerne. Hors mise à disposition et entretien de citerne et compteur.

### Électricité

Prix complet de 100 kWh PCI (puissance 12 kVa double tarif). Consommation de 13 MWh dont 5 MWh en heures creuses.

Comparatif annuel sur une moyenne d'octobre 2018 à septembre 2019 (source : données du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, bases de données du SDES et de la DGEC).

# Consommations par secteur d'activité



**26 261**

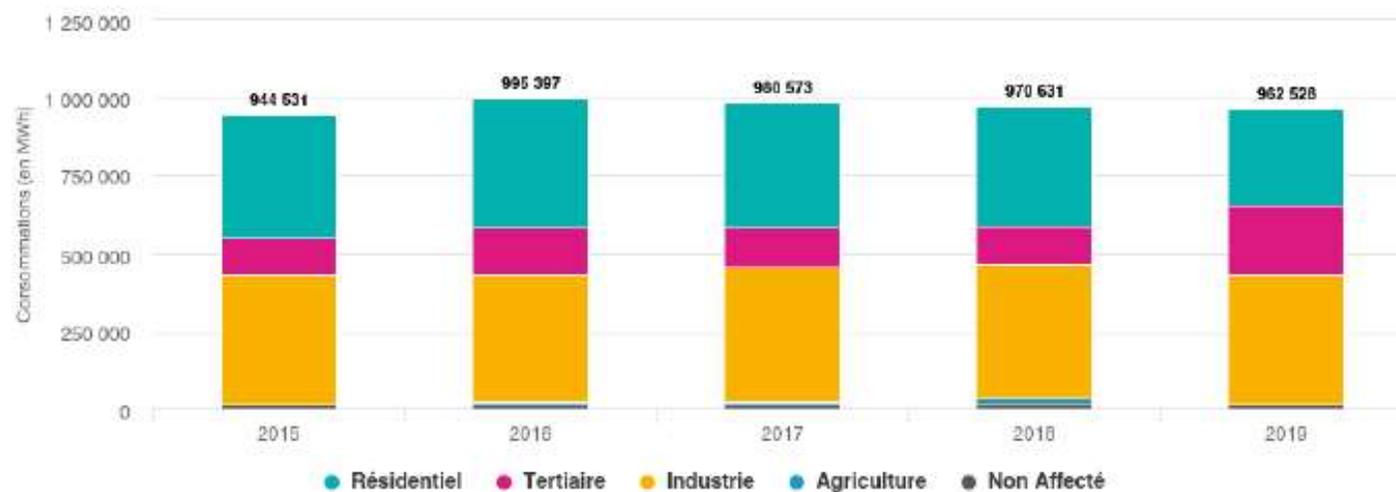
Nombre de clients



**963 GWh**

Quantités de gaz acheminées

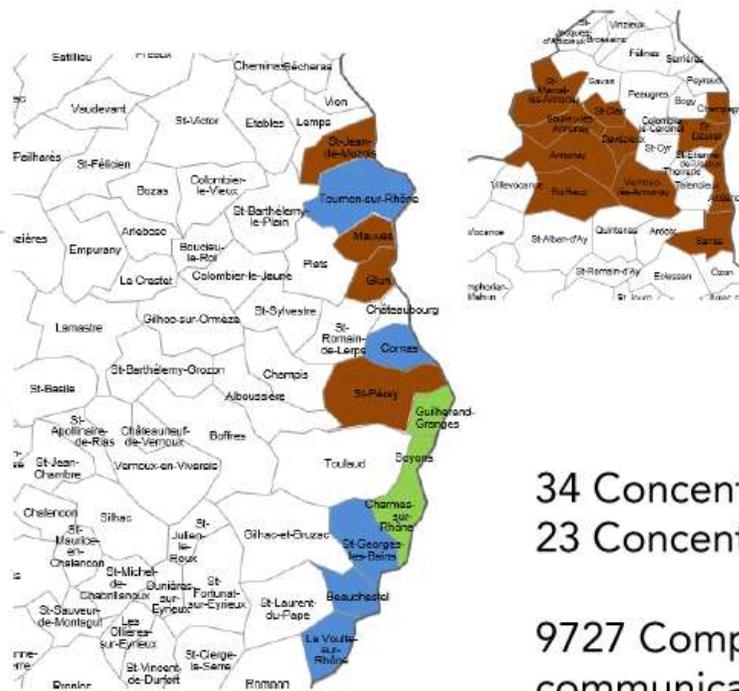
## Évolution des quantités acheminées par secteur d'activité



sur votre concession

# Déploiement du compteur communicant GAZPAR

	2019
	2020
	2021
	2022



34 Concentrateurs prévus  
23 Concentrateurs en service

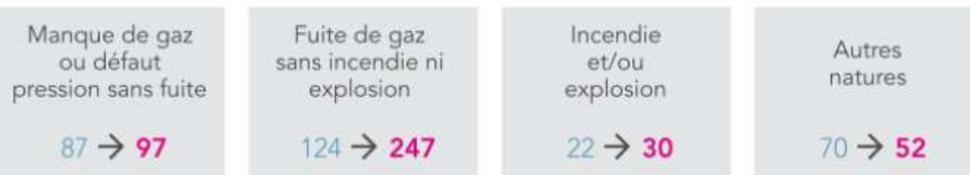
9727 Compteurs communicants posés  
7661 Télérelevés  
39% déployés / parc Actifs

# Les incidents *par nature*

## Nombre total d'incidents

303 → 426  
en 2018 en 2019

### Incidents, par nature

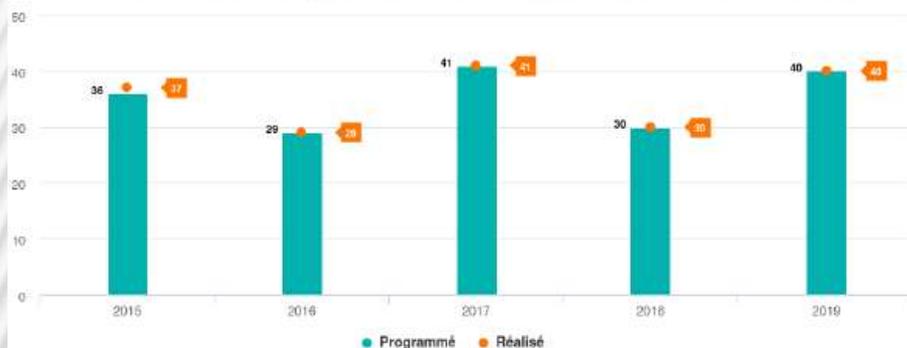


Augmentation des incidents/fuites :  
-> +détection de micro-fuites liées aux interventions de déploiement des compteurs communicants

Sur le contrat regroupé du SDE07	2019	2018
Nombre d'incidents constatés	342	249
Nombre de fuites	247	124
Nombre de PGR	8	5
Nombre de clients coupés suite incident	1207	897

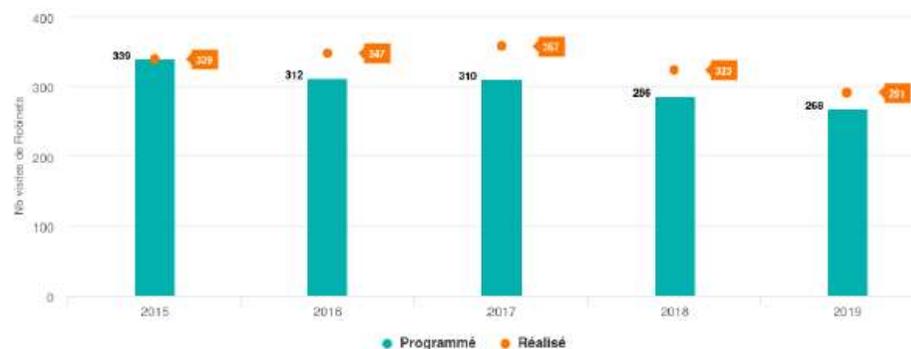
# La maintenance des ouvrages

## Maintenance des postes de détente réseau (40/52)



sur votre concession

## Maintenance des robinets de réseau (291/386)



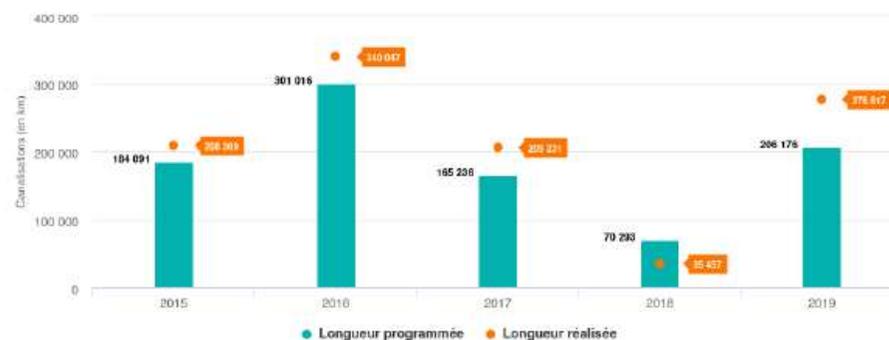
sur votre concession

## Maintenance des branchements collectifs (154/2400)



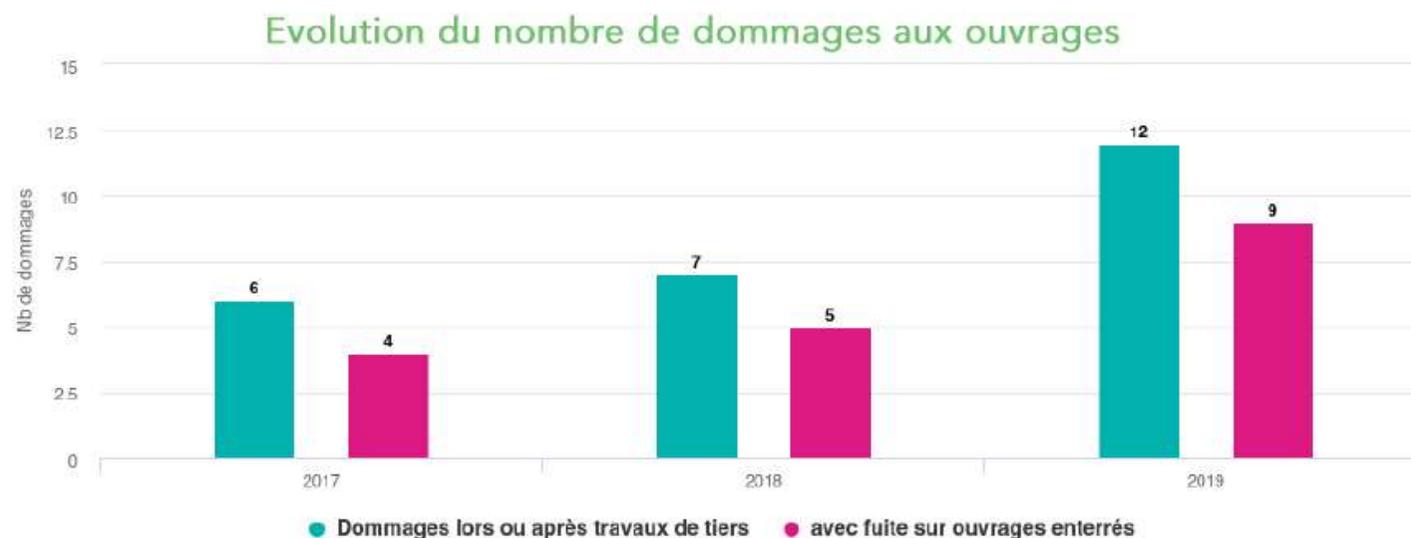
sur votre concession

## Réseau surveillé (277/674 kms)



sur votre concession

# La prévention des dommages

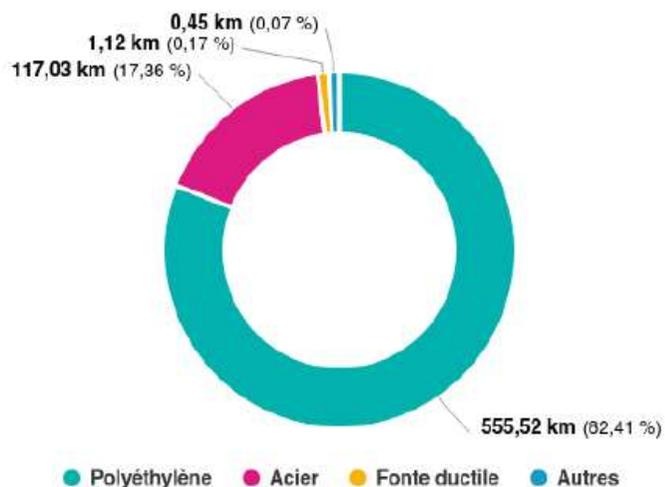


sur votre concession

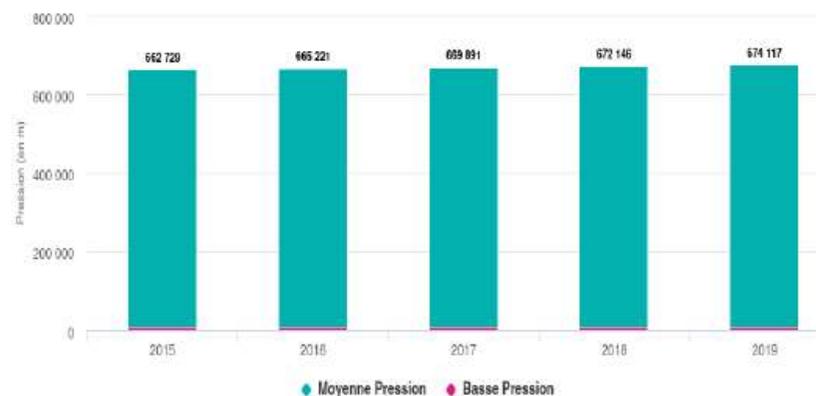
Viviers – 06/06/19 – 460 clients coupés – acte de malveillance sur poste de Donzère  
Aubenas – 15/02/19 – 185 clients coupés – terrassement en domaine privé  
Guilherand-Granges – 29/04/19 – 150 clients coupés – DO sur réseau Acier

# L'inventaire du réseau

## Répartition des canalisations par matière



## Historique de la répartition par pression (en mètres de canalisations)



sur votre concession

En 2019, la longueur totale du réseau sur votre concession est de **674,12 kms**

L'âge moyen du réseau sur de la concession est de **26 ans**

# Les principaux chantiers 2019

Raccordements et transition écologique	Longueur	Branchements collectifs	Branchements individuels
CORNAS - LES ANCAYRAS LA VIALE	406 m	0	26
GUILHERAND-GRANGES - AVENUE DE PROVENCE	360 m	8	16
TOURNON-SUR-RHONE - LES GRANDES TERRES	269 m	0	24

Modification d'ouvrages à la demande de tiers	Longueur	Branchements collectifs	Branchements individuels
GUILHERAND-GRANGES - RUE DES NOYERONS	209 m	0	0
DAVEZIEUX - ROUTE DE LYON	53 m	0	1
AUBENAS - PLACE DE LA GRENETTE	39 m	0	0

Adaptation et modernisation des ouvrages	Longueur	Branchements collectifs	Branchements individuels
LE TEIL - BOULEVARD PASTEUR	129 m	0	0
ANNONAY - AVENUE JEAN MOULIN	77 m	0	6
LA VOULTE-SUR-RHONE - QUAI ANATOLE FRANCE	8 m	0	0

# Les investissements réalisés en flux de l'année, par finalité d'investissement

Investissements par finalité - flux (montant en euros)			Prev 2019 (ke)				
	2017	2018		2019	2020	2021	2022
<b>TOTAL</b>	1 617 987	2 028 720	1 775	1 854 667	1 964 512	1 851 610	1 761 784
Raccordements et transition écologique	638 318	557 376	555	595 422	565 000	535 000	535 000
Modification d'ouvrages à la demande de tiers	162 960	451 448	150	82 211	100 000	100 000	100 000
Adaptation et modernisation des ouvrages	251 812	284 902	241	262 037	195 886	155 492	154 917
Comptage	120 646	246 960	448	537 173	730 089	678 377	539 417
Autres	444 248	488 032	381	377 822	373 537	382 740	432 449

Des Investissements 2019 plus élevés que les prévisions, notamment sur la partie comptage (déploiement compteurs communicants)

Réduction des linéaires Cuivre de 130m

# Valorisation du patrimoine

## Valeur nette réévaluée (VNR)

Valorisation du patrimoine (montant en euros)					
	VNR début d'année 2019	VNR fin d'année 2019	Remb. Eco. Réeval. 2019	Coût de Financement 2019	Charges d'Invest. 2019
TOTAL	43 804 429	42 890 009	2 384 065	2 235 618	4 619 684
BIENS CONCÉDÉS (Premier établissement et Renouvellement)	40 793 437	39 562 253	1 827 775	2 054 160	3 881 935
AUTRES BIENS (Premier établissement et Renouvellement)	3 010 991	3 327 756	556 290	181 458	737 749

**VNR : 42,9 M€**

Les charges d'investissements prises en compte dans le tarif péréqué ATRD de GRDF ont deux composantes : le remboursement d'une annuité de la Valeur Nette Réévaluée restante en début d'année et le coût du financement au taux de 5% appliqué sur cette Valeur Nette Réévaluée fin d'année

# Le compte d'exploitation synthétique

<b>Compte d'exploitation synthétique (montant en euros)</b>			
	2017	2018	2019
<b>Produits</b>	<b>9 385 446</b>	<b>9 514 899</b>	<b>9 508 210</b>
Recettes liées à l'acheminement du gaz naturel	8 747 912	8 819 646	8 912 484
Recettes liées aux prestations complémentaires	637 533	695 253	595 725
Recettes Acheminement du gaz vers réseau aval hors zone de desserte péréquée	0	0	0
<b>Charges</b>	<b>8 300 879</b>	<b>8 601 528</b>	<b>9 478 004</b>
Charges d'exploitation	3 870 764	4 055 573	4 858 319
Charges liées investissements sur les biens concédés	3 826 176	3 882 806	3 881 935
Charges liées investissements autres biens	603 938	663 148	737 749
<b>Produits moins Charges</b>	<b>1 084 566</b>	<b>913 370</b>	<b>30 206</b>
Impact climatique	-187 641	-180 170	-732 744
Contribution à la péréquation	567 178	448 201	239 386
Autres (régularisation du tarif précédent, impayés...)	705 021	645 337	523 561

## Rappels :

- Un impact climatique négatif signifie que les recettes de GRDF ont été inférieures à la prévision de la CRE en raison d'un climat globalement plus chaud que le climat moyen,
- Une contribution de la concession à la péréquation tarifaire négative signifie que la concession bénéficie du système de solidarité nationale.

# Le Gaz Naturel Véhicule

**20 ans**

déjà que le GNV  
est utilisé en France



**129 sites**

de méthanisation raccordés aux réseaux de gaz naturel ont déjà une capacité de production annuelle de biométhane équivalente à la consommation actuelle de GNV en France.



En décembre 2019, la France comptait

**21 000 véhicules GNV<sup>(2)</sup>**

dont :  
3 500 bus et cars  
2 000 bennes à ordures  
3 900 poids lourds



**150 stations**

publiques d'avitaillement  
La PPE prévoit plus de 300 stations rentables en 2023 et 60% de poids-lourds au GNV en 2050.



En 2019, c'est :

- 1250 nouveaux poids-lourds au GNV
- 350 Nouvelles bennes à ordures ménagères,
- 300 nouveaux bus et autocars





# ADMINISTRATION GENERALE

Comité Syndical - Lundi 30 NOVEMBRE 2020

# MODALITES D'ORGANISATION DU COMITE A DISTANCE



Vu la loi du 14 novembre 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19

Vu le contexte sanitaire et le projet de loi prolongeant jusqu'au 16 février 2021 l'état d'urgence sanitaire et le régime transitoire de sortie de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2021,

Considérant les périodes d'état d'urgence sanitaire traversées en dépit desquelles la continuité démocratique doit être garantie,

Il est nécessaire de préciser les modalités de recours aux solutions de téléconférence.

# MODALITES D'ORGANISATION DU COMITE A DISTANCE



## **Scrutin :**

A l'issue des débats, le Président procède au vote.

Pour respecter le caractère public du scrutin, le vote de chacun des points mentionnés à l'ordre du jour sera soumis oralement à l'ensemble des participants peu importe la modalité de participation à la séance. Concrètement, chaque participant, physiquement présents ou non sera invité à faire connaître son vote oralement en déclinant au préalable son identité.

## **Clôture de séance :**

lorsque l'ordre du jour est arrivé à son terme, le Président clôture la séance.

## **Conservation des débats :**

La conservation des débats s'effectue sous la responsabilité du Président.

Comme pour les autres assemblées générales, un agent du SDE07 est chargé de la prise de note.

## **Information et participation du public :**

Le public est informé de la tenue d'une séance à distance par la publication d'un communiqué sur le site internet du SDE07.

# COMPTE RENDU ACTIVITE SDE 2020



**Chacun des délégués au Comité syndical et chacun des 335 maires ardéchois sont destinataires du bilan d'activité de l'année du Syndicat**, bilan qui retrace les moyens dont dispose le Syndicat pour mener à bien ses missions, ainsi que les principales actions conduites au cours de l'exercice précédent.

**La loi du 12 juillet 1999 relative à la coopération intercommunale confère un caractère obligatoire à la présentation de ce bilan** puisque l'article L5211-39 du CGCT prévoit que « le Président de l'établissement de coopération intercommunale adresse chaque année un rapport retraçant l'activité de l'Etablissement... » dont communication doit d'ailleurs être faite auprès de l'Assemblée de chacune des collectivités adhérentes.

L'ensemble de ces documents est mis en ligne sur le site internet du SDE pour être accessible à chacun.

Il est demandé au Comité de bien vouloir donner acte au Président de la communication du bilan d'activité du Syndicat pour 2019.

## DESIGNATION REPRESENTANTS AU SEIN DE LA SEML ENERGIE RHONE VALLEE



La répartition du capital social s'élève à 3 925 000 € comprenant les collectivités locales et leurs groupements (85% au maximum) et l'actionnariat autres que les collectivités locales et leurs groupements (15% au minimum).

SDE07 : 1 525 000€

SDED : 1 525 000€

Cette société est administrée notamment par une Assemblée Générale composée d'un représentant par actionnaire (soit treize administrateurs), d'un Conseil d'Administration composé de **quatorze mandataires dont cinq sont désignés par le SDE07**. Le Président Directeur Général assure la présidence du Conseil d'Administration et dirige ladite société.

Dans le respect des statuts de la SAEML Energie Rhône Vallée et compte-tenu de la nouvelle composition du Comité syndical suite au renouvellement général des communes de juin 2020, Monsieur le Président propose :

**-de désigner un représentant permanent à l'Assemblée Générale des actionnaires : Patrick COUDENE ;**

## DESIGNATION REPRESENTANTS AU SEIN DE LA SEML ENERGIE RHONE VALLEE

-de désigner cinq mandataires représentant le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche :

- Hervé COULMONT
- Max CHAZE
- Jean Paul BULINGE
- Max BOUSCHON
- René SABATIER

-explique qu'il existe un pacte d'associé entre le SDE 26 et le SDE 07 – prévoyant de faire une proposition commune d'un(e) **Président(e)** - et propose donc **Monsieur Hervé COULMONT**;

-d'autoriser le **Président Directeur Général** à percevoir au titre de ses fonctions au sein de la société **une rémunération dont le montant maximum net mensuel, soit 1 268,39€** (mille deux cent soixante huit euros et trente neuf cents, arrondis à la somme de mille trois cent euros) sera arrêté pour la durée du mandat social du Président Directeur Général.

## DESIGNATION MEMBRES COMMISSION MIXTE PARITAIRE

La Commission Consultative vise à coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie et ceci conformément aux dispositions de l'article 198 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Cette Commission comprend **un nombre égal de délégués du syndicat et de représentants des établissements publics de coopération intercommunale**. Chacun de ces établissements dispose d'au moins un représentant. **Elle est présidée par le président du syndicat** ou de son représentant et se réunit au moins une fois par an, à l'initiative de son président ou de la moitié au moins de ses membres.

**19 EPCI à fiscalité propre ont été recensés en Ardèche** et ont donc désigné leur représentant au sein de cette commission.

Il convient donc de **désigner 18 délégués du Syndicat** parmi les délégués de l'assemblée délibérante afin de respecter la parité de cette instance consultative, sachant **qu'elle restera présidée, comme indiqué précédemment par le Président du Syndicat**.

**Sont en sus des membres Bureau : Messieurs CHAIZE, THOMAS,  
DESESTRET**

## DESIGNATION MEMBRES CCSPL

Instance prévue par le CGCT (article L1413-1 abrogé par l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015) au **titre de la participation des habitants et des usagers à la vie des Services Publics**, au rang desquels, pour le SDE07, le service public de l'énergie.

**Cette Commission, présidée par le président de l'organe délibérant ou son représentant, en l'occurrence Madame Antoinette SCHERER**, vice-présidente, doit comprendre des membres titulaires et leurs suppléants, désignés par l'Assemblée délibérante ; sont également membres des représentants d'associations de consommateurs et d'usagers du service public de l'énergie nommés par l'assemblée délibérante.

La CCSPL examine notamment le rapport annuel d'activité des délégataires et doit être consultée sur tout projet de délégation de service public.

Il convient de procéder à l'élection de **8 membres titulaires et 8 suppléants**, en sus du Président ou son représentant

### TITULAIRES

Bernard ROUVEYROL  
Laurette GOUYET POMMARET  
Hervé COULMONT  
Max BOUSCHON  
Agnès PEYRACHE  
René SABATIER  
Yann VIVAT  
Romain EVRARD

### SUPPLEANTS

Jean Paul BULINGE  
Hubert COSTE  
Karine ACCASSAT  
Audrey DESCHAMPS  
Michelle GILLY  
Jean LEYNAUD  
Gilles CHEMARIN  
Edith MANTELIN

## DESIGNATION MEMBRES COMMISSIONS THEMATIQUES

### COMMISSION FINANCES

**Vice-Président en charge des Finances  
(Jean LEYNAUD)**

### DELEGUES TITULAIRES

**Jacques GENEST**

**René SABATIER**

**Antoinette SCHERER**

**Jérôme GERENTON**

**Sébastien VERNET**

**Francis CHABANE**

## DESIGNATION MEMBRES COMMISSIONS THEMATIQUES

<b>COMMISSION ECLAIRAGE PUBLIC</b>
<b>Vice-Président en charge du secteur Eclairage Public (Patrick COUDENE)</b>
<b>DELEGUES TITULAIRES</b>
<b>Jean Paul BULINGE</b>
<b>Antoinette SCHERER</b>
<b>Jean François BAUZELY</b>
<b>René COSTE</b>
<b>Gérard AMBERT</b>
<b>Daniel MORSELLI</b>
<b>Jean COROMINA</b>
<b>Christophe THOMAS</b>
<b>Francis CHABANE</b>
<b>Agnès PEYRACHE</b>
<b>Georges MAGNOLON</b>

## DESIGNATION MEMBRES COMMISSIONS THEMATIQUES

### COMMISSION MOBILITE/TRANSITION ENERGETIQUE

**Vice-Président en charge du secteur Energie  
(Max CHAZE)**

#### DELEGUES TITULAIRES

**Christian HERNANDEZ**

**Olivier AMRANE**

**Christophe THOMAS**

**Jérôme LEBRAT**

**Dominique BRESSO**

**Gérard AMBERT**

**Yves QUEROMAIN**

**René COSTE**

**Jean François BAUZELY**

**Janny RIFFARD**

**Yann VIVAT**

**François HAUSHERR**

**Anne TERROT DONTENWILL**

**Laurette GOUYET POMMARET**

## PRISE DE PARTICIPATION SEM ENERGIE RHONE VALLEE DANS ACOPREV, CENTRALES VILLAGEOISES

ACOPREV Centrales Villageoises du Val de Quint a pour objet :

- **L'installation et l'exploitation de centrales de production d'énergie renouvelable et la vente de l'énergie produite ;**
- **Le développement et la promotion des énergies renouvelables et des économies d'énergies sur son territoire ;**
- **La production des ENR à la hauteur des consommations et d'organiser un «smartgrid rural» avec : autoconsommation collective renforcée, valorisations des flexibilités, utilisation du stockage et de l'hydrogène.** Il s'agit aussi de construire une offre innovante aux consommateurs sociétaires qui deviennent d'actifs consomm'acteurs.

ACOPREV est une association des Centrales Villageoises du Val de Quint ayant pour forme juridique le statut de Société par actions simplifiée à capital variable.

La souscription se fait par bulletin de souscription de parts de capital.

Cette prise de participation a été approuvée par le conseil d'administration sous la condition suspensive de l'accord exprès préalable de toute collectivité ou groupement disposant d'un siège au conseil d'administration et ce conformément à l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Locales.

**Ce projet de prise de participation de la SAEML Energie Rhône Vallée dans ACOPREV, l'association des Centrales Villageoises du Val de Quint, SAS, s'élève à 25 000 € soit 250 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 euros chacune, à libérer en intégralité au moment de la souscription.**

Grâce à cette participation, la SEM bénéficierait d'une plus vaste légitimité et reconnaissance territoriale.



# NOUVELLES ADHESIONS COMMUNES MDE

Comité Syndical - Lundi 30 NOVEMBRE 2020

# ADHESIONS COMMUNES COMPETENCE MDE



N° INSEE	Collectivité	Date de délibération de la collectivité
07079	DESAIGNES	06/03/2020
07112	LABASTIDE SUR BESORGUES	14/02/2020
07207	SAINT ALBAN AURIOLLES	16/12/2019
07334	LES VANS	24/08/2020
200071413	Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche	21/10/2020



**APPEL A PROJET STATION CARBURANTS ALTERNATIFS SUR LA COMMUNE  
DE LE POUZIN AVEC LA CAPCA ET LE SDEA**

**Comité Syndical - Lundi 30 NOVEMBRE 2020**

## APPEL A PROJET STATION CARBURANTS ALTERNATIFS



Dans les années à venir, **les énergies alternatives au pétrole vont inévitablement s'imposer notamment avec les solutions GNV et Bio GNV.**

**L'installation d'une station GNC sur la commune du Pouzin permettrait de répondre à cet enjeu, en profitant de la réalisation d'une unité de méthanisation à proximité pour valoriser le bio gaz injecté dans le réseau public de distribution de gaz naturel.**

Le site retenu est aujourd'hui propriété du SDEA, le site se trouve à proximité d'une sortie d'autoroute dans une zone proche de plusieurs entreprises et logisticiens intéressés par le projet.

En effet, un travail sur l'utilisation du bio GNV par les opérateurs de la zone, ainsi que par les services de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche permet de s'assurer de la rentabilité du projet.

Le permis de construire de l'installation a été déposé par le SDE 07.



**ECLAIRAGE PUBLIC  
TRANSFERT DE COMPETENCE  
ADHESION NOUVELLES COMMUNES**

**Comité Syndical - Lundi 30 NOVEMBRE 2020**

# ECLAIRAGE PUBLIC: ADHESION NOUVELLES COMMUNES

N° INSEE	COMMUNES	Délibération reçue	Date délibération
40	BOUCIEU LE ROI	Oui	05/06/2019
64	LE CHEYLARD	Oui	28/09/2020
67	COLOMBIER LE CARDINAL	Oui	22/09/2020
188	QUINTENAS	Oui	12/10/2020
234	ST ETIENNE DE VALOUX	Oui	24/06/2020
254	ST JULIEN DU SERRE	Oui	26/10/2020
262	ST LAURENT LES BAINS LAVAL D'AURELLE	Oui	16/05/2019
317	TALENCIEUX	Oui	14/09/2020
342	VILLEVOCANCE	Oui	25/09/2020
347	VOCANCE	Oui	10/07/2020
089	FELINES	Oui	19/11/2020
244	ST JEAN CHAMBRE	Oui	20/10/2020
232	ST ETIENNE DE LUGDARES	Oui	04/11/2020
79	DESAIGNES	Oui	10/11/2020
11	VALLEES D'ANTRAIQUES-ASPERJOC	Oui	10/02/2020

# ECLAIRAGE PUBLIC: SCHEMAS DIRECTEURS



CHASSIERS (Remplacement de 71 luminaires)						
Montant schéma directeur HT	49 086,73 €					
Participation SDE07	27 543,36 €					
Participation communal HT	21 543,37 €					
Participation communal Sur 6 ans	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
	3 590,56 €	3 590,56€	3 590,56 €	3 590,56 €	3 590,56 €	3 590,56 €

SAINT PAUL LE JEUNE (Remplacement de 175 luminaires)						
Montant schéma directeur HT	100 000 €					
Participation SDE07	53 000 €					
Participation communal HT	47 000 €					
Participation communal Sur 6 ans	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
	7 834 €	7 834 €	7 833 €	7 833 €	7 833 €	7 833 €



# ECLAIRAGE PUBLIC: SCHEMAS DIRECTEURS



SAINT JULIEN EN SAINT ALBAN (Remplacement de 240 luminaires)					
Montant schéma directeur HT	200 000 €				
Participation SDE07	103 000 €				
Participation communal HT	97 000 €				
Participation communal Sur 6 ans	N	N+1	N+2	N+3	N+4
	16 167 €	16 167 €	16 167 €	16 167 €	16 167 €

UZER (Remplacement de 79 luminaires)					
Montant schéma directeur HT	67 060 €				
Participation SDE07	36 530 €				
Participation communal HT	30 530 €				
Participation communal Sur 6 ans	N	N+1	N+2	N+3	N+4
	5 089 €	5 089 €	5 089 €	5 089 €	5 089 €

# ECLAIRAGE PUBLIC: SCHEMAS DIRECTEURS



Les communes de BOURG SAINT ANDEOL et de LA VOULTE SUR RHONE ont validé un schéma directeur éclairage public.

Les montants de leur schéma directeur ont été présentés et validés au comité syndical du 01/07/2019 (BOURG SAINT ANDEOL) et du 20/01/2020 (LA VOULTE SUR RHONE) mais les montants ont été réajustés.

Ci-dessous exposés les plans de financement respectifs de ces collectivités, soumis à votre vote :

LA VOULTE SUR RHONE (770 luminaires initial + 60 luminaires du centre historique)						
Montant initial HT	792 000 €					
Montant schéma directeur HT	859 730 €					
Participation SDE07	432 865 €					
Participation communal HT	426 865 €					
Participation communal Sur 6 ans	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
	65 500 €	72 273€	72 273€	72 273€	72 273€	72 273€

BOURG SAINT ANDEOL (phase 1: 297 luminaires phase 2: 702 luminaires)						
Montant initial HT	280 150 €					
Montant schéma directeur HT	807 134 €					
Participation SDE07	406 567 €					
Participation communal HT	400 567 €					
Participation communal Sur 6 ans	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
	66 762 €	66 761 €	66 761 €	66 761 €	66 761 €	66 761 €

## DIVERS



Olivier AMRANE fait un point particulier sur le SPPEH, il rappelle les conditions de l'AMI de la Région AURA avec les 5 axes et les modalités de financement.

Fin de la séance.